

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-01-05

Avis du CSRPN de Normandie

Liste Rouge des reptiles de Normandie

Présentation du dossier

La Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue aujourd'hui un indicateur incontournable pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

Elle est également déclinée au niveau national par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations, ainsi qu'au niveau régional grâce notamment à l'implication des structures naturalistes œuvrant au niveau local.

En Normandie, les premières Listes rouges ont été validées dès 2010 à l'échelle des anciennes régions Basse et Haute-Normandie. Et 2021 voit aboutir le travail d'élaboration de quelques-unes de ces listes à l'échelle de la Normandie.

Concernant les reptiles, les Listes rouges de Basse et de Haute-Normandie datent de 2014. A l'époque, il avait été proposé par l'URCPIE, en annexe à ces listes, une analyse à l'échelle des 5 départements normands, esquisse d'une première liste rouge normande.

Élaborée en 2021 par l'Union régionale des CPIE de Normandie (Observatoire Batracho-Herpétologique Normandie), dans le respect de la méthodologie UICN (Guide méthodologique actualisé 2018), la première Liste rouge officielle des reptiles de Normandie s'appuie sur une base de données de plus de 59 000 données, dont les 3/4 sont postérieures à 2004.

Sur les 11 espèces de reptiles de Normandie, seulement 3 sont classées en préoccupation mineure – LC (l'Orvet fragile, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique).

4 espèces sont quasi menacées – NT : le Lézard à 2 raies, la Coronelle lisse, la Vipère aspic et la Couleuvre d'Esculape. Cette dernière est la seule espèce à changer positivement de statut par rapport à 2014 (de VU à NT).

Le Lézard vivipare est classé en vulnérable – VU. Il s'agit de la seule espèce de la liste à changer négativement de catégorie entre 2014 et 2021 (passant de NT à VU).

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Enfin, 3 espèces sont classées comme en danger – EN : la Couleuvre verte et jaune qui a colonisé récemment la région, le Lézard des souches et la Vipère péliade. A noter que ces 2 dernières espèces sont proches de passer en catégorie CR (en danger critique) si aucune action n'est engagée pour améliorer la situation.

Conformément à la méthodologie nationale des Listes rouges régionales des espèces menacées, la Liste rouge des reptiles de Normandie est soumise pour avis au CSRPN.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN souligne la grande qualité du travail d'analyse et d'évaluation réalisé par l'URCPIE, ce malgré les manques liés à l'absence de suivis standardisés à l'échelle régionale qui permettraient d'affiner les connaissances sur la dynamique de population. Néanmoins, l'expertise reconnue de l'URCPIE et de l'ensemble des membres du comité d'évaluation permet de palier à ces manques.

Le CSRPN note positivement l'expansion spatiale de certaines espèces, mais relativise cela au regard du caractère ubiquiste de ces espèces en expansion alors même que les espèces dites « spécialistes » sont en régression. Notamment, le CSRPN s'inquiète de la tendance fortement négative pour la Vipère péliade et souhaite souligner l'importance de mettre en œuvre au plus vite des mesures de gestion des habitats favorables à cette espèce (notamment par la préservation des prairies humides et du bocage), d'autant plus dans un contexte de changement climatique peu favorable à cette espèce boréale.

Le CSRPN émet un avis très favorable sur cette Liste rouge des reptiles de Normandie.

Il propose néanmoins de compléter le rapport d'évaluation en intégrant la liste des espèces classées NA afin de disposer de la liste complète des espèces ayant été évaluées à l'occasion de ces travaux.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

ANNEXE 1 – Liste rouge des reptiles de Normandie

Classement final des espèces de reptiles de la Liste rouge de Normandie

Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758	En danger (EN)
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> (Linné, 1758)	En danger (EN)
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	En danger (EN)
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Vulnérable (VU)
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Quasi menacée (NT)
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1762)	Quasi menacée (NT)
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Quasi menacée (NT)
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i> (Linné, 1758)	Quasi menacée (NT)
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Préoccupation mineure (LC)
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Préoccupation mineure (LC)
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Préoccupation mineure (LC)